

COMMENT DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE VIE DANS VOTRE COMMUNE ?



L'AGRICULTURE BIO : UN CHOIX GAGNANT POUR LA SANTÉ, L'ATTRACTIVITÉ ET L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE !

PROTÉGER LA SANTÉ ET NOTRE ENVIRONNEMENT

Bénéfices directs pour votre commune



→ **Moins de pollution et plus d'économies** : l'agriculture bio réduit fortement les pesticides et baisse le coût de dépollution de l'eau potable. Chaque année, les pesticides dans l'eau coûtent très cher aux ménages français : jusqu'à **1,5 milliard d'euros** (source : agra.fr).

→ **Santé mieux protégée** : pour les habitants, les enfants et les agriculteurs. Manger bio régulièrement **réduit de 25% les risques de cancer**. (source : Inserm)

→ **Économie locale renforcée** : les fermes bio créent **+ 30 % d'emplois** et la majorité vend en circuits courts. (source : Agreste)

COMMENT AGIR SIMPLEMENT ?



1. Introduire plus de bio local en restauration collective : viser au moins 50 % de produits bio, locaux et de saison.

2. Intégrer la bio dans vos documents stratégiques intercommunaux (PCAET, PAT, contrats locaux de santé...).

3. Promouvoir une alimentation saine : sensibilisation des familles, ateliers cuisine et diététique, défis alimentation...



GAB56
Les Agrobiologistes
du Morbihan





FAVORISER LE MAINTIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES FERMES

Bénéfices directs pour votre commune



- **Un tissu agricole actif :** maintenir 1 installation pour chaque départ en retraite, afin de garder les campagnes vivantes.
- **Des produits locaux accessibles pour vos habitants :** renforcer l'offre alimentaire de proximité (cantines, marchés, commerces). **Quand 100€ sont dépensés en circuit court, 90€ sont réinvestis localement** (source : étude Tame-INRAE-UMR 2023)
- **Une image positive et attractive pour votre commune :** un territoire dynamique, qui valorise ses producteurs et attire de nouveaux habitants.

COMMENT AGIR SIMPLEMENT ?



- 1. Agir sur le foncier :** anticiper les départs à la retraite, réserver du terrain pour des projets bio sur les terrains communaux ou intercommunaux
- 2. Définir une politique agricole communale :** aides locales à l'installation, suivi des projets bio et un élu référent pour les agriculteurs dans chaque commune
- 3. Promouvoir les circuits courts :** soutenir les marchés, commerces de proximité et outils de vente directe (prêts de locaux, affichage, etc.)

**UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA BIO,
C'EST UN INVESTISSEMENT DURABLE
DANS LA SANTÉ, L'ÉCONOMIE ET
L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE COMMUNE.**

*Argumentaires
et témoignages
d'actions locales
réussies*



CONTACTEZ NOUS



JULIEN BASTIDE
Chargé de mission
Alimentation et Territoires
j.bastide@agrobio-bretagne.org
07 66 46 42 00